



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT AUBE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE GRAND-EST

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer en recommandé avec accusé de réception, en un seul envoi avec toutes les pièces justificatives, avant le 26 mai à minuit, dernier délai, à l'adresse postale figurant dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District Aube de Football.

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation du District pour toutes les Assemblées Générales de la Ligue, mandature 2024 / 2028,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.